



COMMUNIQUÉ POST-AGOE

Le vendredi 6 avril 2012 à 14 heures, les actionnaires de la société Lesieur Cristal se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement, au siège social de la société sous la Présidence de Monsieur Samir OUDGHIRI IDRISSE.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité, les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de son mandat d'administrateur de Monsieur Driss BENCHEIKH et lui donne quitus plein, entier et définitif pour sa gestion d'Administrateur.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de son mandat d'administrateur de Monsieur Hassan BOUHEMOU et lui donne quitus plein, entier et définitif pour sa gestion d'Administrateur.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de son mandat d'administrateur de Monsieur Bassim JAÏ HOKIMI et lui donne quitus plein, entier et définitif pour sa gestion d'Administrateur.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de son mandat d'administrateur de la SOCIETE NATIONALE D'INVESTISSEMENT et lui donne quitus plein, entier et définitif pour sa gestion d'Administrateur.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de son mandat d'administrateur de la SOCIETE FINANCIERE DE GESTION ET DE PLACEMENT et lui donne quitus plein, entier et définitif pour sa gestion d'Administrateur.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de son mandat d'administrateur de la société SIGER et lui donne quitus plein, entier et définitif pour sa gestion d'Administrateur.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation en qualité d'administrateur de Monsieur Khalid CHEDDADI en remplacement de Monsieur Driss BENCHEIKH, et ce, pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2011.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation en qualité d'administrateur de Monsieur Philippe TILLOUS-BORDE en remplacement de Monsieur Hassan BOUHEMOU, et ce, pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à la date de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2013.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation en qualité d'administrateur de Monsieur Yves DELAINE en remplacement de Monsieur Bassim JAÏ HOKIMI, et ce, pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à la date de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2016.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation en qualité d'administrateur de Monsieur Hicham BELMRAH en remplacement de la société SIGER, et ce, pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à la date de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2013.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation en qualité d'administrateur de la société OLEOSUD représentée par Monsieur Philippe DHAMELINCOURT en remplacement de la SOCIETE NATIONALE D'INVESTISSEMENT, et ce, pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à la date de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2012.

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation en qualité d'administrateur de la société LESIEUR représentée par Monsieur Romain NOUFFERT en remplacement de la société FINANCIERE DE GESTION ET DE PLACEMENT, et ce, pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à la date de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2013.

TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité d'administrateur Monsieur Xavier BEULIN et ce, pour une durée statutaire de six années, soit jusqu'à la date de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

QUATORZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité d'administrateur Monsieur Jean-Philippe PUIG et ce, pour une durée statutaire de six années, soit jusqu'à la date de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

QUINZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité d'administrateur Monsieur Mohamed EL ALAOUI EL ABDALLAOUI et ce, pour une durée statutaire de six années, soit jusqu'à la date de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

SEIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité d'administrateur Monsieur Mohamed Ramses ARROUB et ce, pour une durée statutaire de six années, soit jusqu'à la date de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

DIX-SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal aux fins d'accomplir toutes formalités légales.